

DLB 2022/945
(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations de quartier au titre de l'année 2022

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La ville de Nouméa assure une mission de service public au plus près de ses administrés. Cette proximité doit être renforcée au sein des quartiers. A ce titre et en vertu de son ambition de faire de Nouméa «une Ville pour tous», la Ville souhaite s'appuyer sur des structures-relais qui œuvrent au quotidien en faveur de la population et dont les actions contribuent à favoriser la cohésion sociale.

A cet égard, une enveloppe de cinq millions de francs CFP est dédiée au soutien de tout projet associatif participant à cette dynamique et répondant aux critères d'éligibilité suivants :

- la prise en compte des publics les plus éloignés des dispositifs d'animation déjà existants ;
- des projets qui participent à la création de liens sociaux dans les quartiers ;
- des projets qui prennent en compte les dimensions préventive et écoresponsable ;
- des projets qui favorisent la mixité sociale, l'intergénérationnel et l'interculturalité ;
- le rayonnement du projet à l'échelle de la commune.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions formulées par les associations dont la liste est détaillée dans le tableau ci-annexé.

La participation de la ville de Nouméa est inscrite au titre de la convention de financement F20-CA «Plan d'actions pour la jeunesse», selon la répartition suivante :

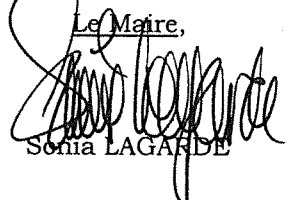
	État	Province Sud	Ville de Nouméa	TOTAL
Montant en francs CFP	374 000	165 000	561 000	1 100 000
%	34%	15%	51%	100%

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à cinq associations de quartier pour un montant total de 1 100 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 septembre 2022



Le Maire,

Sonia LAGARDE

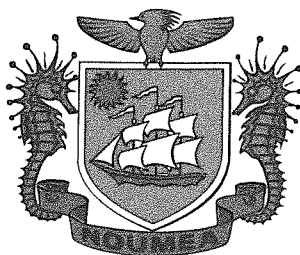
DEMANDES DE SUBVENTION ASSOCIATIONS DE QUARTIER RETENUES

Budget prévisionnel 2022 : 5 000 000 francs CFP
 Budget déjà attribué par la DPV : 0 francs CFP
 Proposition d'attribution de la DPV : 1 100 000 francs CFP
 Disponible après proposition de la DPV : 3 900 000 francs CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE EN FRANCS CFP	COUT TOTAL DU PROJET DE L'ASSOCIATION EN FRANCS CFP	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021 EN FRANCS CFP	MONTANT ACCORDE EN FRANCS CFP
LES ENFANTS DU BONHEUR DE DUCOS	2020	Demande d'aide financière pour soutenir l'association dans ses activités d'animation et d'embellissement du quartier de Ducos	500 000 F	1 030 000 F	Néant		500 000 F
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE UARE BAY	2022	Demande du soutien de la VDN dans le cadre des marchés, vides-greniers, café solidaires, journées portes ouvertes, journées thématiques, pique-nique, le repas spécial de fin d'année pour les personnes âgées et handicapées, ainsi que pour le Noël des enfants	500 000 F	640 000 F	Néant		150 000 F
LES VILLAGES DE MAGENTA	1997	Demande de prise en charge par VDN de l'entrée et du transport pour la participation de 30 enfants du secteur de Magenta à la grande journée des enfants du 22/10/22 au Kuendu-beach	100 000 F	1 500 000 F	Néant		100 000 F
ASSOCIATION DES JEUNES SOLIDAIRES DE TUBAND	2020	Demande de soutien afin d'organiser une sortie de Noël pour les enfants du quartier	200 000 F	200 000 F	Néant	150 000 F	200 000 F
ASSOCIATION FAVELAS	2020	Demande de soutien afin d'organiser une sortie de Noël pour les enfants du quartier de Nouville	400 000 F	865 000 F	Néant		150 000 F
TOTAL				4 235 000 F		150 000 F	1 100 000 F

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DE QUARTIER NON RETENUE

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE EN FRANCS CFP	COUT TOTAL DU PROJET DE L'ASSOCIATION EN FRANCS CFP	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021 EN FRANCS CFP	MONTANT ACCORDE EN FRANCS CFP
UFC QUE CHOISIR	1974	Organisation en collaboration avec l'Association 314 CAPIEZ d'un concours de tags et graffitis qui permet d'identifier le rôle de l'association et création d'un atelier de sculpture	50 000 F	110 000 F	SIC : 30 000F Participation des 2 asso: 20 000F		DEFAVORABLE L'objet de la demande de subvention ne correspond pas à la raison sociale de l'association. L'association 314 Capiez sera accompagnée par l'espace municipal de Magenta



VILLE DE NOUMEA

DIB 2022/945

(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 21 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
09.09.2022

DATE D'AFFICHAGE
15.09.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Warren NAXUE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Magali MANUOHALALO
M.	Luc BRUN	M.	Joseph BOANEMOA
Mme	Valérie LARQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Charlotte THAIWE
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	M.	Alexandre MACHFUL
		Mme	Pascale SERVENT	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	: 36	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Claude CHARLOT
Nombre de votants	: 50	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(14 procurations)		Mme	Cindy PRALONG	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
		M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
		Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
		M.	Christophe DELESSERT		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 945
attribuant des subventions à diverses associations de quartier au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 21 SEP. 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération de conseil municipal de la ville de Nouméa n°2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la convention de financement F20-CA signée le 29 décembre 2020,

VU les demandes de subvention en date des 9 mai, 2 et 30 juin, 4 et 10 juillet 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/118 du 2 septembre 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sports entendue en séance du 6 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total d'un million cent mille (1 100 000) francs CFP pour l'année 2022 aux associations suivantes :

ASSOCIATION LES ENFANTS DU BONHEUR DE DUCOS Organisation d'activités d'animation et d'embellissement du quartier de Ducos	500 000 francs CFP
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE UARE BAY Organisation d'activités diverses (marchés, vides-greniers, café solidaires, journées portes ouvertes, journées thématiques, pique-nique, repas spécial de fin d'année pour les personnes âgées et handicapées, Noël des enfants)	150 000 francs CFP
ASSOCIATION LES VILLAGES DE MAGENTA Prise en charge de l'entrée et du transport pour la participation de 30 enfants du secteur de Magenta à la grande journée des enfants au Kuendu Beach	100 000 francs CFP
ASSOCIATION DES JEUNES SOLIDAIRES DE TUBAND Organisation d'une sortie pour le Noël des enfants du quartier de Tuband	200 000 francs CFP
ASSOCIATION FAVELAS Organisation d'une sortie de Noël pour les enfants du quartier de Nouville	150 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget principal de l'exercice 2022, au chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEP. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

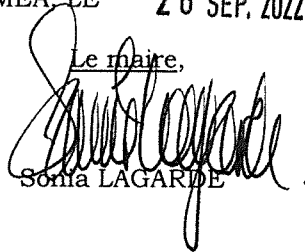
NOUMEA, LE 26 SEP. 2022

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
S.G.(FT/EC)	- 1
DPV	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

27 SEP. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS 2022 A DIVERSES ASSOCIATIONS DE QUARTIER

Date de transmission de l'acte : 26/09/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-945 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220921-2022-945-DE

Date de décision : 21/09/2022

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations